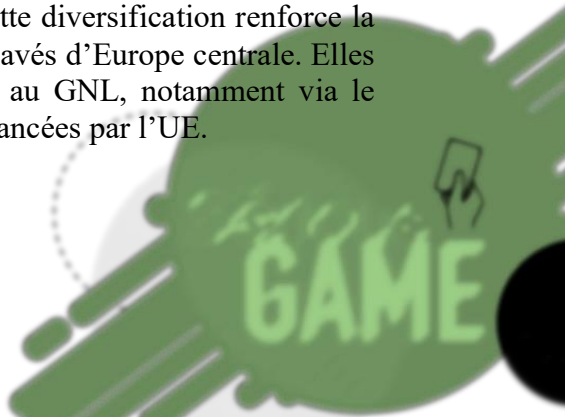
Compte rendu – Réunion Andras Gyurk, Paolo Borchia (PfE - ITRE) / QatarEnergy
12 novembre 2026, 11 h

Objet : identifier les convergences entre le groupe PfE et QatarEnergy sur la proposition de règlement EDAR.

Points d'accord:

1. **Le libre choix des fournisseurs:** Les deux parties défendent le droit de chaque État de choisir ses sources et ses fournisseurs d'énergie (art. 194 §2 TFUE). QatarEnergy soutient donc l'amendement PfE à l'article 27 : des seuils de dépendance fixés par acte d'exécution avec les États, plutôt que par acte délégué, et sans remise en cause des contrats de long terme en vigueur.
 - *Italie :* cet amendement protège directement les contrats de long terme (Contrat Edison) qui lient l'Italie à QatarEnergy.
 - *Hongrie :* il garantit à la Hongrie de pouvoir diversifier ses approvisionnements à son rythme, sans que la Commission lui désigne des fournisseurs « à risque ».
2. **Le gaz comme énergie de transition :** Reconnaissance du GNL comme garant de la sécurité d'approvisionnement, cohérente avec la demande PfE d'un objectif d'énergie décarbonée plutôt que d'un objectif limité aux renouvelables.
 - *Italie :* le gaz reste la première source de production d'électricité en Italie, ce qui en fait un pilier de sa transition.
 - *Hongrie :* une grande partie des ménages hongrois se chauffent au gaz, protégés par le plafonnement des factures (46,3 % de la consommation d'énergie des ménages hongrois, contre 29,4 % en moyenne dans l'UE). Un gaz abordable conditionnerait l'acceptabilité sociale de la transition.
3. **La sécurité d'approvisionnement:** Interrogée sur la fiabilité de ses livraisons face aux risques au Moyen-Orient, en particulier dans le détroit d'Ormuz, QatarEnergy indique avoir diversifié son portefeuille hors du golfe Persique :
 - un accord d'approvisionnement à long terme, signé en octobre 2026 et courant jusqu'en 2054, pour l'achat de **4 Mt/an de GNL** américain, en provenance des terminaux de Sabine Pass (Louisiane) et de Corpus Christi (Texas) ;
 - des discussions très avancées avec Venture Global pour au moins 3 Mt/an supplémentaires issus d'autres terminaux américains ;
 - depuis avril 2026, des livraisons à ses clients européens, notamment la France et la Belgique, depuis le terminal texan de Golden Pass LNG, sans transit par le golfe Persique.
 - *Italie :* le contrat Edison/QatarEnergy porte sur **6,4 milliards de m³ de GNL** par an, soit environ **10 %** de la consommation italienne de gaz, depuis 2009 et pour 25 ans (jusqu'en 2034 environ) ; ce volume reçu par l'Italie gagne à être sécurisé par des routes alternatives.
 - *Hongrie :* pour un pays dont le gaz arrive aujourd'hui essentiellement par une seule route (TurkStream), une offre de GNL qui ne dépend pas du golfe Persique serait une vraie option de diversification.
4. **L'Europe centrale:** Les deux parties considèrent que cette diversification renforce la sécurité d'approvisionnement de l'Union et des pays enclavés d'Europe centrale. Elles partagent un intérêt commun pour l'accès de ces pays au GNL, notamment via le terminal croate de Krk et les autres interconnexions cofinancées par l'UE.



- *Italie :* avec ses terminaux de GNL, dont celui de l'Adriatique conçu pour le gaz qatari, l'Italie peut servir de porte d'entrée méridionale du gaz, notamment vers l'Europe centrale.
- *Hongrie :* le gaz regazéifié à Krk rejoint la Hongrie par le gazoduc qui relie la Croatie et la Hongrie : c'est cette liaison que les interconnexions cofinancées doivent renforcer.

5. **Le méthane :** QatarEnergy rappelle son engagement dans l'initiative *Aiming for Zero Methane Emissions* : des émissions de méthane quasi nulles sur ses installations d'ici 2030. Les deux parties soutiennent la reconnaissance des engagements volontaires et vérifiables de l'industrie dans le suivi des émissions de méthane, sans charge administrative supplémentaire pour les fournisseurs.
 - *Italie :* grand importateur de GNL, l'Italie a intérêt à ce que les engagements de ses fournisseurs soient reconnus, plutôt que de voir ses importations menacées par des exigences supplémentaires.
 - *Hongrie :* un GNL à faible empreinte méthane donne à la Hongrie une alternative crédible, y compris sur le plan climatique, à ses approvisionnements actuels.

Points en suspens

- La durée des contrats de long terme au-delà de 2049, date à partir de laquelle la législation européenne sur le gaz limite les contrats de gaz fossile non décarboné.
- Les règles européennes de devoir de vigilance, hors du champ du règlement EDAR, que le PfE ne s'engage pas à modifier.
- Questionnement sur le niveau des prix pour les pays enclavés, notamment pour les ménages Hongrois; le GNL restant plus cher que le gaz acheminé par gazoduc.